



Paris le 15 mai 2018.

Objet: Préavis de grève reconductible à compter du mardi 22 mai 2018.

Madame la Ministre ,

Depuis des mois la situation des agents et des salariés au sein de nos Musées Nationaux et Domaines ne cesse de se dégrader.

Les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs.

Sans répondre aux précédentes revendications, le gouvernement et le Ministère de la Culture ont choisi d'asséner une nouvelle attaque avec le CAP 2022 à l'encontre tous les personnels des musées.

C'est une attaque d'une très grande violence à laquelle se livre le gouvernement contre le statut général, des fonctionnaires de l'Etat, contre les agents et les missions de service publics.

C'est pour s'opposer à ce recul inacceptable et promouvoir d'autres mesures respectueuses de l'intérêt général des usagers, des citoyens et du service aux publics, et pour permettre aux agents et salariés d'exprimer leur refus des démantèlements de leurs structures et porter leurs revendications que le SNMD CGT-Culture appelle les personnels à cesser le travail à compter du jeudi 22 mars.

Ce préavis reconductible couvre les agents et salariés de droit public et de droit privé du champ muséal pour permettre aux agents et salariés d'exprimer leurs refus et de porter leurs revendications.

Nos revendications sont les suivantes :

- ✓ **-L'abandon immédiat du projet CAP 2022.**
- ✓ **-L'abandon de tout projet d'absorption ou fusion des SCN par les Établissements publics et ou de transferts de SCN vers les collectivités territoriales,**
- ✓ **-L'abandon du projet d'autonomie de gestion sur les EP (transfert de la gestion des personnels aux Établissements Publics).**
- ✓ **-L'arrêt immédiat des externalisations par le Ministère de la Culture et par l'employeur RMN-GP des établissements muséaux avec la mise en concurrence des librairies et boutiques, des visites conférences, ainsi que du service des éditions par des sociétés privées ou du recours à du personnel exerçant en libéral. Il faut impérativement préserver les emplois et les missions de la Réunion des musées nationaux et du Grand-Palais.**
- ✓ **-La ré-internalisation de toutes les missions de service public au sein de tous les Musées et le refus d'externaliser les services publics des musées quels qu'ils soient.**

- ✓ **-L'arrêt immédiat de toutes suppressions d'emplois .**
- ✓ **La création d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin.**
- ✓ **-Des mesures concrètes pour combattre la précarité .**

- ✓ **-La revalorisation de nos carrières de nos salaires et de nos régimes indemnitaires pour toutes et tous, l'augmentation de la valeur du point .**

- ✓ **-L'amélioration des conditions de travail dans toutes les structures muséales.**
- ✓ **-Des dispositions exigeantes et les moyens financiers et humains pour faire respecter l'égalité professionnelle.**
- ✓ **-L'abrogation du jour de carence. La suppression de toutes les CSG à charge des agents et des salariés. Obligation pour les employeurs d'y cotiser.**
- ✓ **-La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers.**
- ✓ **-Le respect de la démocratie sociale et du droit syndical (Comité Technique, CHSCT et CE). Refus de la fusion des instances (CT/CHSCT , CE/CHSCT/DP).**

Ce préavis de grève, reconductible, à compter du mardi 22 mai vaut pour les nuitées en amont et en aval et concerne l'ensemble des agents et des salariés de droit public comme de droit privé du Ministère de la Culture.

Le Syndicat National des Musées et Domaines CGT-culture reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Francoise PINSON
Secrétaire Générale du SNMD-CGT-Culture

